

2022-2023



Guide scolaire et périscolaire



Les informations du guide sont susceptibles
d'évoluer en fonction des protocoles sanitaires.

Melesse

Mise à jour : 31 août 2022

SOMMAIRE

Le secrétariat périscolaire	3
Règlement des inscriptions.....	5
Les écoles publiques	7
L'école maternelle publique	8
L'école élémentaire publique	9
Se garer à proximité des écoles	10
Le pedibus	10
La déléguée départementale de l'éducation nationale.....	11
Les accueils périscolaires	12
L'école Saint François	14
La restauration scolaire.....	16
Les accueils de loisirs.....	18
La passerelle.....	20
Le centre ados.....	21

LE SECRETARIAT PERISCOLAIRE

ESTELLE OLLIVIER

20, rue de Rennes – 35520 Melesse

Tel : 02 99 13 26 27

Mail : periscolaire@melesse.fr

Le secrétariat périscolaire gère le portail famille, la facturation des services périscolaires (garderies publiques, restauration scolaire, accueils de loisirs) et répond à toutes vos questions.

Le « portail famille » vous permet d'inscrire votre enfant au restaurant scolaire, aux centres de loisirs et à la Passerelle.



Pour y accéder, déposez le « dossier famille » dument rempli (téléchargeable sur www.melesse.fr) au secrétariat périscolaire. Un identifiant et un mot de passe vous seront fournis pour gérer les inscriptions de votre enfant.

TARIFS

Les tarifs périscolaires sont consultables sur le « simulateur_QF » présent sur le site de la ville :

<https://www.melesse.fr/mes-demarches/enfance-et-jeunesse/portail-famille/>

QUOTIENT FAMILIAL

Les tarifs prennent en compte les revenus des familles, en se basant sur le Quotient Familial (QF) pour permettre à toutes les familles d'accéder aux services municipaux.

Si votre quotient familial est inférieur à 1400€, vous devez fournir au secrétariat une attestation de QF (CAF ou MSA). Il est possible de fournir une nouvelle attestation à tout moment de l'année en cas de changement de situation (familiale, professionnelle...) afin de mettre à jour les tarifs périscolaires.

Une **actualisation du QF est nécessaire chaque année**. Vous recevez une note d'information vous invitant à mettre à jour votre dossier. Dans le cas où vous n'avez pas fait

le nécessaire dans les délais impartis, les tarifs plafonds melessiens seront appliqués, sans rétroactivité possibilité.

Si vous êtes bénéficiaire des **aides aux temps libres** (bons CAF), indiquez-le au secrétariat afin que les déductions soient faites sur vos factures.

FACTURATION

Une facture vous est adressée chaque mois par courrier postal, elle est à régler à la trésorerie de Fougères (1 rue Bad Munstereifel 35300 Fougères).

MODALITES DE PAIEMENT

- Par prélèvement automatique
- Par carte bancaire via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet)
- Par virement bancaire sur le compte de la trésorerie (IBAN sur la facture)
- En numéraire au guichet de la trésorerie
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public (chèques vacances et CESU acceptés)

A chaque changement (déménagement, nouveau n° de téléphone, personne autorisée à venir chercher l'enfant, régime alimentaire, allergies...), n'oubliez pas de **mettre à jour les informations** que vous avez communiquées auprès du secrétariat périscolaire.

DATES DES VACANCES

Vacances d'automne	Du samedi 22 octobre au lundi 07 Novembre
Vacances de Noël	Du samedi 17 décembre au mardi 03 janvier
Vacances d'hiver	Du samedi 11 février au lundi 27 février
Vacances de printemps	Du samedi 15 Avril au mardi 02 mai
Vacances d'été	Samedi 8 juillet

REGLEMENT DES INSCRIPTIONS

PERISCOLAIRE	RESTAURANT SCOLAIRE	ACCUEIL DE LOISIRS
<p>Pas de réservation</p> <p>Retard En cas de retard sur l'heure de fermeture, une majoration sera systématiquement appliquée.</p>	<p>Réservation et modification Au plus tard 7 jours avant le jour du repas (à minuit).</p> <p>Annulation Annulation au plus tard 3 jours avant le repas.</p>	<p>MERCREDIS Réservation, modification ou annulation Au plus tard dimanche avant minuit pour le mercredi suivant.</p> <p>PETITES VACANCES Réservation, modification ou annulation Au plus tard une semaine avant le début des vacances pour toute la durée de celles-ci.</p> <p>ÉTE Réservation, modification ou Annulation Au plus tard dimanche avant minuit aux dates butoirs (15 jours avant le mois de juillet ou août).</p>
	<p>Pénalité Le repas non-réservé dans les délais impartis est majoré de 10%.</p> <p>Déduction du repas Toute absence non justifiée sera facturée.</p> <p>Toute annulation hors délai sera également facturée.</p> <p>Une déduction de facturation est possible sur présentation d'un certificat médical ou cas de force majeure.</p> <p>Une absence d'une seule journée ne nécessite pas de certificat si vous contactez par mail ou téléphone le secrétariat périscolaire le jour de l'absence.</p>	<p>Pénalité Toute présence sans réservation préalable sera majorée.</p> <p>Déduction Toute absence non justifiée sera facturée. Toute annulation hors délai sera également facturée.</p> <p>Une déduction de facturation est possible sur présentation d'un certificat médical ou cas de force majeure.</p> <p>Retard En cas de retard sur l'heure de fermeture, une majoration sera systématiquement appliquée.</p>

	<p>Sorties scolaires : désinscrire le repas de votre enfant dès que vous avez connaissance d'une sortie à la journée.</p>	<p>Sortie En cas de sortie à la journée, l'inscription en demi-journée n'est pas possible.</p> <p>L'équipe d'animation pourra être amenée à vous proposer une modification d'inscription en journée complète avec repas, ou une annulation sans facturation.</p>
<p>CONTACT : secrétariat périscolaire 02.99.13.26.27 ou periscolaire@melesse.fr</p> <p>TARIFS : Sur le « simulateur_QF » sur https://www.melesse.fr/mes-demarches/enfance-et-jeunesse/portail-famille</p>		

DATES LIMITES D'INSCRIPTION ET ANNULATION

SERVICES	PERIODE	DELAIS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION	INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES
Accueil de loisirs	Mercredis	Jusqu'au dimanche à minuit pour le mercredi suivant	Programmes d'activités diffusés 2 semaines avant le début du mois
	Automne	Jusqu'au dimanche 16 octobre	Programmes d'activités diffusés 2 semaines avant la période.
	Noël	Jusqu'au dimanche 11 décembre	
	Hiver	Jusqu'au dimanche 29 janvier	
	Printemps	Jusqu'au dimanche 9 avril	
	Juillet	Jusqu'au dimanche 18 juin	Programmes d'activités diffusés début juin
	Août	Jusqu'au dimanche 16 juillet	Une journée d'inscription est organisée en mai
	Mini-camps	Dans la limite des places disponibles	
	Micro camps ou veillées	Jusqu'à la veille	Inscriptions directement au centre
Passerelle	Mercredis & vacances scolaires	Identique aux Jeunes Pousses	Nombre de places limité à 12 jeunes



LES ECOLES PUBLIQUES

INSCRIRE SON ENFANT

L'inscription des enfants aux écoles publiques s'effectue auprès du secrétariat périscolaire de la mairie de Melesse, en vous munissant de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Un dossier famille vous sera remis lors de l'inscription à l'école pour accéder au portail famille (cf. p.19) Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec la directrice ou le directeur et vous présenter avec le carnet de santé et le certificat de radiation, en cas de changement d'école.

L'ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE

DIRECTRICE : OLIVIA TALLEC

2, place Jules Ferry - 35520 Melesse

Tel : 02 99 66 98 35

Mail : ecole.0351755t@ac-rennes.fr

Jour de décharge : mardi et 1 lundi sur 2



DEROULEMENT D'UNE JOURNEE D'ECOLE

7h15 - 8h20	Garderie du matin
8h20 - 8h40	Temps d'accueil
8h40 - 12h00	Temps de classe
12h00 - 13h45	Temps du midi
13h45 - 13h55	Temps d'accueil
13h55 - 15h45	Temps de classe
15h45 - 16h45	Temps périscolaires
16h45 - 19h00	Garderie du soir

QUAND VENIR CHERCHER SON ENFANT ?

LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS

A 12h ou à 15h45 : après la classe.

De 16h45 à 17h : dans la classe de l'enfant.

De 17h à 19h : à la garderie

LES MERCREDIS

De 12h à 12h10 : dans l'école de votre enfant.

Entre 12h10 et 12h45 : à l'école élémentaire (garderie).

Entre 13h30 et 13h45 : (après le repas) : dans la cour de l'école élémentaire.

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE

DIRECTEUR : LUC DESGROUSILLIERS

2, place Jules Ferry - 35520 Melesse

Tel : 02 99 66 12 50

Mail : ecole.0351665v@ac-rennes.fr

Jours de décharge : du lundi au vendredi

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE D'ÉCOLE

Les entrées et sorties se font par classe par le portail principal de l'école de façon échelonnée selon les horaires suivants :

Classe	Annaïck, Isabelle/Gaëlle, Nadège, Céline M, Estelle/Elodie, Yohann	Céline L, Véronique, Loïc, Sylvie, Anne-Laure, Jean-François, Béatrice
Garderie du matin	7h15 - 8h20	7h15 - 8h40
Temps d'accueil	8h20 - 8h30	8h40 - 8h50
Temps de classe	8h30 - 11h50	8h50 - 12h10
Temps du midi	11h50 - 13h40	12h10 - 13h50
Temps d'accueil	13h40 - 13h50	13h50 - 14h00
Temps de classe	13h50 - 15h40	14h00 - 15h50
Temps périscolaires	15h40 - 16h45	15h50 - 16h45
Garderie du soir	16h45 - 19h00	16h45 - 19h00

Pour faciliter l'arrivée à l'école des fratries, la garderie n'est pas facturée après 8h20.

QUAND VENIR CHERCHER SON ENFANT ?

LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS

A 12h ou à 15h45 : après la classe, au portail de l'école

De 16h45 à 19h : dans la cour de l'école en se signalant à un animateur.

LES MERCREDIS

De 12h à 12h10 : dans l'école de votre enfant.

Entre 12h10 et 12h45 : à la garderie de l'école.

Entre 13h30 et 13h45 : après le repas, dans la cour de l'école élémentaire.

SE GARER A PROXIMITE DES ECOLES

Si vous ne pouvez vous rendre à pied ou en vélo à l'école, plusieurs possibilités de stationnement existent :

A proximité immédiate de l'école

- Parking place Jules Ferry
- Parking de la salle n°1

A moins de 5 minutes à pied

- Parking de la rue des Alleux
- Parking de la salle n°2
- Rue des Alleux ACM les Jeunes Pousses
- Rue de la poste
- Parking de la mairie

LE PEDIBUS

Le Pédibus est un groupe d'enfants accompagné par des parents ou autres bénévoles sur le chemin de l'école. Il fonctionne comme un vrai bus avec des arrêts. Son utilisation doit être assidue.

Deux lignes à destination des écoles publiques existent aujourd'hui :

- Ligne au départ des Fontenelles le mercredi
- Ligne au départ du Feuil le vendredi

D'autres lignes sont en réflexion.

L'adhésion se fait auprès de l'association **Transports Mobilité**. Elle est obligatoire pour des questions d'assurance et est de 5€ par enfant, gratuite pour les parents accompagnateurs.

Toute personne intéressée peut prendre contact sur cette adresse mail : transports.mobilite.pedibus@gmail.com, et récupérer chartes utilisateurs, le tracé et les horaires des lignes ainsi que le bulletin d'adhésion.

Le bulletin d'adhésion et le règlement peuvent être déposés aux enseignants ou dans la boîte aux lettres de l'APE.



LA DELEGUEE DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE

La DDEN, désignée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, est chargée d'une mission d'inspection. Son domaine de compétence est fixé réglementairement.

Elle s'engage à participer aux travaux du Conseil d'école, à visiter les écoles auxquelles elle est affectée et à assister aux réunions de sa délégation et à celles auxquelles elle est invitée. Elle veille au confort matériel et intellectuel des enfants et à ce titre, signale dans ses rapports destinés aux autorités publiques compétentes ce qui peut lui paraître néfaste à l'accueil et à l'éducation des élèves.

La DDEN, partenaire de l'école publique, témoigne son attachement aux principes de laïcité fondés sur la liberté de conscience, l'égalité et le respect des autres.

Contact de la DDEN de Melesse Mme Lucette Chemilla

Mail: lucette.chemila@free.fr

LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

DANS LES ECOLES PUBLIQUES

COORDINATRICE : CELINE LE MALET

3, rue d'Enguera - 35520 Melesse

Tel : 06 63 36 27 52

Les garderies des écoles maternelle et élémentaire se font respectivement dans les locaux de chaque école, dans des salles adaptées à l'âge des enfants.

Accès

En fonction de la classe de votre enfant, l'accès à la garderie se fait par des entrées distinctes. Suivre les indications aux portails des écoles.

Inscrire son enfant

Aucune inscription n'est nécessaire. En maternelle, pour simplifier la sortie des enfants après la classe, vous indiquez le matin si votre enfant reste à la garderie le soir.

HORAIRES

Le matin : Les garderies ouvrent à 7h15 jusqu'au temps de classe. Il n'y a pas de facturation après 8h20.

Le soir : immédiatement après la classe, jusque 19h.

TARIFS ET PENALITES DE RETARD

Le tarif maximum de la garderie est de 1,64€.

Si votre quotient familial est inférieur à 1400€, vous pouvez bénéficier d'un tarif dégressif.

La demi-heure de 16h45 à 17h15 est prise en charge par la collectivité.

En cas de dépassement d'horaires (19h), une pénalité de retard est automatiquement appliquée.

TEMPS PERISCOLAIRES DE 15H40 A 16H45

Des activités périscolaires sont proposées aux enfants des écoles publiques après la classe, de 15h45 à 16h45.

En maternelle : les enfants restent dans leur classe pendant l'heure de TAP. Ce sont les animateurs qui les rejoignent. Une animation supplémentaire est proposée pendant une semaine ou une quinzaine à tous les enfants, par un système de roulement.

En élémentaire : l'équipe d'animation propose 5 à 6 activités chaque jour par groupe de classes. Les enfants peuvent s'inscrire aux activités de leur choix. Les activités durent un cycle, entre chaque période de vacances. Les enfants ont également le choix de s'inscrire en parcours libre, où ils ont à disposition des espaces de jeux, de lecture et de bricolage en autonomie.

TARIFS DE 15H40 A 16H45

Ces temps sont pris en charge financièrement par la commune pour les élèves melessiens, et facturés 0,70 € par séance pour les élèves non melessiens.

INSCRIRE SON ENFANT AUX TAP

Avant chaque période vacances, les propositions d'activités pour la période à venir sont distribuées aux enfants. Les animations peuvent durer sur une période de 5 à 7 séances, permettant aux enfants de varier les découvertes. Les enfants remplissent une liste de vœux d'inscription en amont de l'activité, et sont répartis en fonction de leurs choix et du nombre de places.

Une fiche sanitaire et de renseignements est à remplir pour tous les enfants participant aux temps périscolaires.

QUAND RECUPERER SON ENFANT ?

Les départs sont possibles après les activités périscolaires à partir de 16h45 et au plus tard à 19h à la garderie du soir.



L'ÉCOLE SAINT FRANÇOIS

DIRECTRICE : DELPHINE MAGUET

1A Rue des Lilas - 35520 Melesse

Tel : 02 99 66 15 75

Mail : eco35.st-francois.melesse@enseignement-catholique.bzh

Jours de décharge : décharge complète de direction

Horaires du secrétariat : 8h45-12h et 13h45-16h45 (lundis, mardis et jeudis)

INSCRIRE SON ENFANT A L'ÉCOLE

L'inscription à l'école Saint François s'effectue auprès de la directrice de l'école sur rendez-vous.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE D'ÉCOLE

7h30 - 8h15	Garderie du matin
8h15 - 8h30	Temps d'accueil
8h30 - 11h45	Temps de classe
11h45 - 13h30	Temps du midi
13h30 - 16h30	Temps de classe
16h30 - 17h00	Temps de sortie des classes
17h00 - 17h30	Etude pour les élèves en élémentaire
17h00 - 19h00	Garderie du soir

LA GARDERIE

Le service de garderie du matin et du soir est organisé par l'école St François.

Afin de donner plus de souplesse aux parents, la première demi-heure du soir n'est pas facturée (16h30-17h).

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est assurée par la mairie au sein de l'école. L'encadrement du repas est assuré par du personnel municipal et les agents de l'école Saint François. Adressez-vous au secrétariat périscolaire pour remplir le dossier d'inscription au *portail famille*.

SE GARER A PROXIMITE DE L'ECOLE

Si vous ne pouvez vous rendre à pied ou en vélo à l'école, plusieurs possibilités de stationnement existent :

A proximité immédiate de l'école

- Parking de l'école
- Parking de la salle de tennis

A moins de 5 minutes à pied

- Parking de la Janaie
- Rue de Montreuil
- Parking de la salle polyvalente

LA RESTAURATION SCOLAIRE

RESPONSABLE CUISINE CENTRALE : LIONEL NARCISSE

3 ter rue des Alleux - 35520 Melesse

Tel : 02 99 66 93 43

Mail : restaurant@melesse.fr



Les enfants scolarisés dans une école primaire de Melesse peuvent bénéficier de la restauration scolaire municipale. La ville de Melesse attache une importance particulière à la qualité des repas servis aux enfants. Tous les jours, il est proposé aux jeunes convives des repas cuisinés par le personnel municipal.

DEROULEMENT DU REPAS

ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE :

Ils sont accompagnés par des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) et des agents municipaux pour déjeuner dans des salles qui leur sont réservées.

ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE

Les enfants mangent au self. Ils sont accompagnés par le personnel municipal et un roulement par classe est instauré, pour permettre aux enfants de déjeuner au self dans les meilleures conditions.

ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT FRANÇOIS

Une liaison chaude est réalisée quotidiennement pour le transport des repas sur les sites de restauration. Le service ainsi que l'encadrement des enfants sont assurés par des agents sous responsabilité municipale.

Les **maternelles** et les **CP** sont servis à table, dans la salle de restauration située dans l'école Saint François.

Les élémentaires, **du CE1 au CM2** déjeunent par roulement au self dans le restaurant satellite, situé dans la salle polyvalente, rue de Montreuil. Le service se déroule en deux temps : un premier groupe est amené au satellite pour prendre le repas, pendant que les autres élèves restent sur la cour de l'école. Puis inversement. Ils sont accompagnés par l'équipe d'animation et de restauration sur les trajets, sur la cour et dans la salle de restaurant.

TARIFS

Le tarif maximum de la restauration est 5,20€ pour un enfant melessien. Si votre quotient familial est inférieur à 1400€, vous pouvez bénéficier d'un tarif dégressif. Le tarif hors commune est de 6,12€.

Les menus et tarifs sont consultables sur le site internet de la ville www.melesse.fr

INSCRIPTIONS / RESERVATIONS / ANNULATIONS

Toute réservation se fait via le portail famille avec vos identifiants de connexion. Vous avez la possibilité de réserver les repas pour toute l'année scolaire en une seule fois.

Les **réservations** sont à faire au plus tard 7 jours à l'avance. Vous pouvez **annuler** un repas jusqu'à 3 jours avant le jour réservé.

Toute présence sans réservation préalable est majorée de 10%.

Une majoration de 10% sera automatiquement appliquée aux enfants non-inscrits au restaurant.

Toute absence sera facturée, sauf certificat ou cas de force majeure. En cas d'absence d'une seule journée, afin d'éviter d'encombrer les cabinets médicaux pour des cas bénins, une simple attestation sur l'honneur des parents est suffisante. Si l'absence devait durer plus d'une journée, un certificat sera demandé.



LES ACCUEILS DE LOISIRS

DIRECTEURS

MATERNELLES : VERONIQUE DEVILLEZ - ANTOINE SIMON

ELEMENTAIRES : NOËLLA STACHURA - QUENTIN REHAULT

Tel : 06 63 36 27 52

Mail : enfance@melesse.fr

L'équipe d'animateurs diplômés est attentive au rythme de l'enfant et propose des activités variées et adaptées aux tranches d'âge. Les enfants sont répartis en fonction de leur niveau de classe.

Les accueils de loisirs sont accessibles aux enfants jusqu'à la veille de leurs 13 ans.

Les programmes des activités sont diffusés pour les mercredis et pour chaque période de vacances scolaires. Ils sont disponibles aux Jeunes Poussés, à la mairie et sur www.melesse.fr/enfance-et-jeunesse

Les projets pédagogiques des accueils de loisirs sont consultables dans les structures et sur www.melesse.fr

NOMBRE DE PLACES

Actuellement, les accueils de loisirs disposent de 80 places pour les moins de 6 ans et de 120 places pour les plus de 6 ans.

LES VACANCES

L'accueil de loisirs Les Jeunes Pousses est ouvert sans interruption pendant les vacances scolaires pour les 2-12 ans. Il organise aussi des mini-camps l'été.

LES MERCREDIS

MATIN

Maternelles et élémentaires : ACM les Jeunes Pousses - 3 rue d'Enguera

APRES MIDIS

Maternelle : ACM les Jeunes Pousses - 3 rue d'Enguera

Elémentaire : Dans les locaux de l'école publique - Place Jules Ferry

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS

7h30 - 9h30	Accueil du matin
9h30 - 11h45	Activités
11h45 - 12h	Accueil du midi
12h - 13h30	Repas au restaurant scolaire
13h30 - 14h	Accueil de l'après-midi
14h - 17h	Activités et goûter
17h - 19h	Accueil du soir

INSCRIRE SON ENFANT

Il est possible d'inscrire son enfant le matin ou l'après-midi ou en journée complète, avec ou sans repas.

Veillez à consulter le programme des activités : quand une sortie est prévue, inscrivez votre enfant en journée complète avec repas.

Les inscriptions s'effectuent via le « portail famille » ou auprès du secrétariat périscolaire (cf p.19)

LES ARRIVEES ET DEPARTS

Les temps d'accueil permettent aux parents de déposer ou de venir récupérer leur enfant. Les animateurs pointent les horaires d'arrivées et de départs et sont disponibles pour répondre à vos questions. Les départs en autonomie sont possibles sur présentation d'une autorisation parentale.

LA PASSERELLE

La ville de Melesse propose aux jeunes scolarisés en CM2 et 6ème de participer à des animations qui leur sont destinées les mercredis après-midis et pendant les vacances : l'accueil passerelle. Les enfants sont accueillis dans l'un des accueils de loisirs le matin, et au centre ados l'après-midi.

Ce dispositif peut accueillir 12 enfants encadrés par un animateur référent. L'objectif est de permettre aux jeunes de devenir plus autonomes et d'être davantage acteurs de leurs loisirs.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE PASSERELLE

7h30 - 9h30	Accueil du matin (lieu cf page 14)
9h30 - 12h	Activités (lieu cf page 14)
12h -13h30	Repas au restaurant scolaire
13h30 - 14h	Accueil (lieu cf page 14)
14h -17h	Activités au Centre Ados
17h - 19h	Temps libre au Centre Ados

INSCRIRE SON ENFANT

Contactez le secrétariat périscolaire pour ouvrir vos droits à la passerelle sur le portail famille.

Ensuite, inscrivez l'enfant à « La Passerelle » sur le portail famille, de la même manière que pour l'accueil de loisirs enfance.

QUAND RECUPERER SON ENFANT ?

A partir de 17h. Le départ en autonomie est possible sur présentation d'une autorisation parentale.



LE CENTRE ADOS

REFERENTS : LEO CAMPION - LOU JACOB

Terrain de la Janaie - Rue de Montreuil - 35520 Melesse

Tel : 02.99.66.15.22 (centre ados) ou 07.79.47.91.62

Mail : jeunesse2@melesse.fr

Le Centre Ados est un lieu ouvert aux jeunes de 10 à 17 ans (jusqu'à la veille de leur 18 ans).

HORAIRES D'OUVERTURE

En période scolaire

Les vendredis 16h00-19h

Les mercredis 13h30 -19h

Les mardis et jeudis 16h00 – 18h30

Pendant les vacances

Du lundi au vendredi 13h30-19h

FONCTIONNEMENT

Prévoir 0,50€ pour le goûter du Centre Ados.

Le programme des animations est diffusé avant chaque période de vacances scolaires. Vous retrouverez ces informations sur la page Facebook de la ville et celui du centre ados.

INSCRIRE SON ENFANT

Aucune inscription préalable n'est nécessaire. Les jeunes accèdent comme ils le souhaitent au centre ados pendant les horaires d'ouverture. Une inscription à la structure est cependant obligatoire.

L'inscription s'effectue directement auprès des animateurs au Centre Ados. Elle est validée par le retour de la fiche d'inscription (disponible également sur le site www.melesse.fr) signée par les responsables de l'enfant accompagnée du règlement de la cotisation, fixée à 1 € par année scolaire.

L'inscription aux activités payantes est confirmée par le règlement au plus tard 2 jours avant.

Le coût de participation aux animations varie en fonction de l'activité. La Ville de Melesse prend en charge 50% du coût de l'animation.